



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PRESTATION POUR
L'ORGANISATION D'ATELIERS PARASPORT
DANS LE CADRE DU VILLAGE PARALYMPIQUE**

**DÉCISION N° DM-24-239
EN DATE DU 16 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N° A-20-502 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre CHARDON, conseiller municipal délégué dans les fonctions relatives au handicap ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association ODASS « Objectif Diversification Autour D'actions de Sensibilisation », représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO en qualité de président, située au 6 rue des Bateliers 92110 Clichy, d'organiser pour le compte de la ville de Vincennes 7 (sept) ateliers parasport, les 29, 30 et 31 août 2024, dans le cadre du village paralympique ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation d'intervention avec l'association ODAAS, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO en qualité de Président pour l'animation de sept ateliers parasport, (basket fauteuil, céci-foot, course cécity, tir à l'arc), les 29, 30 et 31 août 2024, dans le cadre du village paralympique mis en place par la ville de Vincennes, pour un montant de 3 500 euros net de taxes (trois mille cinq cent euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Conseiller municipal délégué au handicap,

Signé

Pierre CHARDON

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240716-lmc1H12211H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/07/2024 Date de Publication : 16/07/2024
--